

soit d'une utilité incontestable, c'est lorsque le médecin est obligé de s'en rapporter, pour une partie, aux renseignements qui lui sont fournis par les intéressés, et lorsque des investigations et des enquêtes sont nécessaires pour établir la valeur des informations sur lesquelles le médecin doit s'appuyer, ou lorsqu'il s'agit d'internements contestés, ou d'individus, comme des persécutés ou des persécuteurs, dont la séquestration pourrait soulever des difficultés plus tard.

Dans ces cas, il est bon de procéder, en vertu de la législation des aliénés dangereux, devant un juge de paix, de faire prendre les dépositions des témoins des faits et gestes du malade et de le faire interner en vertu d'un mandat régulièrement émané par le juge de paix devant lequel l'affaire a été entendue.

Je crois que le certificat médical devrait être modifié à la façon de celui d'Angleterre et de l'Etat de New-York, en le divisant en deux parties bien distinctes. Dans le premier, le médecin devrait déclarer quels sont les symptômes observés par lui et qui constituent à ses yeux la preuve de folie, et dans le deuxième, il devrait consigner les faits qui lui ont été rapportés en nommant les personnes de qui il tient ces renseignements.

Cette communication de M. Villeneuve donne lieu à une discussion générale, et la question est mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

*Eruption rubéoliforme produite par le sulfonal.*

M. Burgess rapporte un cas ayant présenté, à la suite de l'usage du sulfonal, une éruption ressemblant tellement à celle de la rougeole, qu'elle aurait pu être facilement confondue avec cette dernière.

*Un cas de sitiophobie ; guérison par le sulfonal.*

Le Dr A. VALLÉE cite un cas dans lequel le sulfonal semble avoir eu un excellent résultat contre la sitiophobie chez une aliénée : A. B., âgée de 26 ans, fut admise à l'asile d'aliénés de Québec le 1er mai 1893. Lors de son admission cette fille souffrait de mélancolie avec stupeur. Elle était dans un état de mutisme complet et refusait toute nourriture. Après avoir essayé en vain de lui faire prendre quelques aliments nous dûmes recourir au gavage, au moyen d'un tube œsophagien. Pendant de longs mois cette fille resta plongée dans le même état de stupeur. Elle était muette, immobile, la tête inclinée sur la poitrine, indifférente à tout ce qui l'environnait et absorbée par ses conceptions délirantes. Malgré les toniques, les stimulants, l'électricité, l'hydrothérapie et une diète généreuse, on ne put obtenir